

La création subséquente d'un commandement militaire unifié dirigé par les États-Unis constitua un précédent dans l'histoire des Nations-Unies. Pour la première fois, des forces armées de différents pays, y compris le Canada, participaient à une opération visant à rétablir la paix et la sécurité internationales sous le drapeau d'un organisme mondial. Cependant, la mission policière exécutée en Corée s'avéra être l'exception plutôt que la règle au chapitre des opérations de maintien de la paix que l'ONU mena au cours des années.

Invoquant la résolution "L'union pour le maintien de la paix", l'Assemblée générale mit sur pied sa première grande opération de maintien de la paix en 1956, en envoyant la FUNU au Moyen-Orient, après qu'Israël, appuyé par la Grande-Bretagne et la France, eut envahi l'Égypte.

La FUNU surveilla le retrait des troupes françaises, israéliennes et britanniques du territoire égyptien. Elle s'interposa ensuite entre les forces égyptiennes et israéliennes, le long des lignes de démarcation de l'armistice et près de la frontière internationale dans le Sinaï. La FUNU était munie d'armes légères seulement, pour assurer sa défense, et le pays hôte, c'est-à-dire l'Égypte, fut consulté quant au choix des contingents nationaux qui allaient pénétrer dans son territoire. Ce qu'il importe surtout de retenir ici, c'est que la FUNU cherchait d'abord et avant tout à atteindre ses objectifs par sa présence même plutôt qu'en combattant. Cette force de l'ONU servit de tampon entre les belligérants pendant 11 ans, soit jusqu'en 1967, année où le président Nasser lui demanda de partir. L'expérience que la FUNU acquit tout au long de cette période profita grandement à l'ONU chaque fois qu'elle dut par la suite organiser d'autres opérations de maintien de la paix.

Pendant la crise libanaise de 1958, l'ONU forma le Groupe d'observation des Nations-Unies au Liban (UNOGIL). Le mandat du Groupe n'incluait ni les "bons offices", ni la médiation, mais ses membres appuyèrent tout de même les autorités locales en matière diplomatique après le retrait des forces américaines et britanniques.

Au Congo (aujourd'hui appelé Zaïre), l'intervention de l'ONU se transforma finalement en une opération complexe de maintien de la paix. À l'origine, le contingent des Nations-Unies au Congo (ONUC) devait s'assurer que les troupes belges se retiraient effectivement et aider le gouvernement à maintenir l'ordre. On modifia plus tard le mandat du groupe qui fut dès lors chargé de préserver l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la République du Congo. Les forces onusiennes s'efforcèrent ainsi de réunifier cette nation fragmentée en recourant aux armes contre les gendarmes katangais sécessionnistes et contre des mercenaires étrangers.

Quand la mission prit fin en 1964, nombreux furent ceux qui crièrent au désastre financier. Elle avait coûté 400 millions de dollars, et l'affaire divisa les membres des Nations-Unies; l'amertume que cette crise suscita paralysa à toutes fins pratiques les travaux de la 19e session de l'Assemblée générale. Malgré tout, le Congo (Zaïre) conserva son intégrité territoriale, l'ONU survécut, et l'expérience précieuse qu'elle acquit en menant des opérations aussi vastes et aussi compliquées

OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ORGANISÉES PAR L'ONU

OPÉRATION	PÉRIODE	ENDROIT	NOMBRE DE PARTICIPANTS AU POINT CULMINANT DU CONFLIT	
			NATIONS- UNIES	FORCES CANADIENNES
UNMOGIP	1949-1979	Cachemire	89	27
UNTCK	1950-1957	Corée	inconnu	8,000
ONUST	1948	Palestine	500	20
FUNU	1956-1967	Égypte	6,000	1,007
UNOGIL	1958-1959	Liban	591	77
ONUC	1960-1964	Congo (Zaïre)	20,000	421
UNTEA	1962-1963	Irian occidental	1,600	13
UNYOM	1963-1964	Yémen	183	36
UNFICYP	1964-	Chypre	6,800	1,126
UNIPOM	1965-1966	Inde-Pakistan	200	112
FUNU II	1973-1979	Égypte	6,000	1,145
FNUOD	1974-	Israël-Syrie	1,250	220
FINUL	1978-	Liban	7,000	117

lui profita énormément peu de temps après à Chypre.

Pendant la période où l'ONU intervint au Congo, elle mena également deux autres missions de paix, l'une en Irian occidental (Nouvelle-Guinée occidentale), en 1962, et l'autre au Yémen, en 1963. Si l'ONUC fut source de problèmes, il en fut tout autrement de ces deux missions qui suscitèrent peu de désaccord parmi les États membres. Dans le premier cas, la force de l'ONU favorisa la transmission pacifique des droits de souveraineté entre les Pays-Bas et l'Indonésie. En cette occasion unique en son genre, l'Autorité exécutive provisoire des Nations-Unies (UNTEA) administra temporairement le territoire.

Quant à la Mission d'observation des Nations-Unies au Yémen (UNYOM), ses membres furent chargés d'observer et de confirmer le désengagement militaire des factions qui cherchaient à s'emparer du Yémen. Les efforts de médiation déployés par le représentant spécial du Secrétaire général n'aboutirent à rien, et la Mission fut dissoute. Il convient de signaler ici que l'opération avait été lancée à la demande du Secrétaire général qui en supervisa d'ailleurs le déroulement jusqu'à ce qu'elle prît fin en 1964.

La même année, des actes de violence entre les collectivités grecque et turque à Chypre dégénérèrent en guerre ouverte. S'inspirant de l'expérience acquise au Congo, les Nations-Unies créèrent la Force chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), qui s'interposa entre les deux collectivités. Plus tard, la force onusienne assumait des responsabilités plus grandes en tranchant des différends locaux, en constituant une police civile (UNCIPOL) et en assurant une aide économique d'urgence. Elle devait initialement rester en poste pendant trois mois, mais les Nations-Unies, craignant de déstabiliser une situation déjà explosive en retirant la force de maintien de la paix, prolongèrent le mandat de l'UNFICYP de six mois en six mois, de sorte que celle-ci s'y trouve encore aujourd'hui. Quand la guerre éclata de nouveau à Chypre en 1974, la force de l'ONU sut faire preuve de la souplesse et de l'ardeur nécessaires pour rétablir la paix, organiser le cessez-le-feu et fournir des soins d'urgence pendant les combats.